

AFFAIRE N° 42

ZONE DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE DU BUTOR

ETUDE PREALABLE A LA SIGNATURE AVEC L'ETAT  
D'UNE CONVENTION DE QUARTIER

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT

Rapporteur : Michel CHAN-LIAT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le relogement des familles issues d'un bidonville nécessite des actions d'accompagnement social qui dépassent le cadre strictement technique de la Résorption de l'Habitat Insalubre.

A cet égard, la mise en place avec l'Etat d'une "Convention de Quartier", pour le secteur du Butor, permettrait :

- \* de favoriser le mieux-vivre des habitants,
- \* de répondre à leurs souhaits quant au devenir du quartier,
- \* et de concrétiser les projets actuellement en gestation dans divers domaines répondant aux attentes de la population (formation, culture, cadre de vie, etc...).

L'étude et la mise au point de cette Convention seront réalisées par la S.E.D.R.E., Concessionnaire de la Commune pour l'aménagement de la Z.R.H.I. du Butor, pour un montant global de 230 000 F hors taxes susceptible d'être subventionné à 50 % par l'Etat.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le lancement de cette étude,
- et de m'autoriser à solliciter de l'Etat la subvention correspondante.